

NYGARD STYLE DIRECT « Essayez-le & Selfie » CONCOURS Instagram

Règles et réglementations pour le Canada

LE CONCOURS DE NYGARD STYLE DIRECT « ESSAYEZ-LE & SELFIE » (« CONCOURS ») SE DÉROULERA EN LIGNE AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS. CE CONCOURS EST OUVERT À TOUT RÉSIDENT DU CANADA (SAUF AU QUÉBEC) AYANT ATTEINT L'ÂGE DE MAJORITÉ SELON LEUR PROVINCE DE RÉSIDENCE AU MOMENT D'INSCRIPTION AU CONCOURS. L'INSCRIPTION À CE CONCOURS CONSTITUE L'ACCEPTATION DES RÈGLES DU CONCOURS (« RÈGLES »). [Pour les règles aux États-Unis regarder sur www.nygardstyle.com]

1

PÉRIODE DU CONCOURS

Le concours commence à 00h00 heure de l'Est (HE) le 29 janvier, 2018 et se termine à 23h59 heure de l'Est (HE) le 30 janvier, 2018 (« période du concours »). Un tirage au sort sera effectué une fois par mois gagnant sera sélectionné par mois avec un gagnant pour chaque tirage, pour un total de 5 gagnants pendant la période du concours. Tous les tirages auront lieu le premier jour ouvrable des mois suivants en 2018 – mars, avril, mai, juin, juillet.

2

COMMENT PARTICIPER

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS. Pour participer, prenez un selfie de vous-même, publiez-le sur notre page Instagram @nygardstyle utilisant le hashtag #CelebrateYourSelfie, et vous serez automatiquement inscrit au concours. Il y a une limite de 1 participation par jour et par personne.

3

ADMISSIBILITÉ

Ce concours est ouvert seulement aux résidents de Canada (sauf au Québec), avec accès à l'Internet et un compte valide sur Instagram, ayant atteint l'âge de majorité dans leur province ou leur territoire de résidence avant le 29 janvier, 2018 et qui suivent Nygard Style Direct sur Instagram. Les employés de Nygård International (Promoteur), ses compagnies affiliées, associées et liées, agents ou représentants, agences de publicité et de promotion, et/ou ainsi que les membres de la famille immédiate (parents, frères et sœurs, enfants ou conjoint) ou d'un ménage (qu'ils soient liés ou non), ne sont pas admissibles au concours.

4

PRIX

Il y aura un (1) prix offert à gagner chaque mois – février mars, avril, mai et juin pendant la période du concours du 29 janvier au 30 juin, 2018. Les chances de gagner un prix dépendent du nombre total

d'inscriptions admissibles reçues. Le prix consiste en une carte-cadeau pour acheter les pièces de votre choix de Nygård Style Direct via une styliste indépendante qui doit être située le plus près possible et qui sera identifiée à chaque gagnant par l'équipe NSD. La valeur de détail approximative du premier prix est jusqu'au 100,00 \$ y compris les taxes, les frais de manutention et d'expédition.

5 SÉLECTION DU GAGNANT

Un tirage au sort pour attribuer le prix au gagnant potentiel sera effectué le premier jour ouvrable de chaque mois, mars, avril, mai, juin & juillet par le Promoteur parmi toutes les participations admissibles reçues du Canada et des États-Unis pendant la période du Concours. La personne sélectionnée sera informée par message privé sur Instagram. Le Promoteur ne sera pas responsable des tentatives vaines de contacter un participant sélectionné. Il est de votre responsabilité en tant que gagnant de vous assurer que vous avez fourni des informations précises et à jour au moment de l'inscription. Si le participant sélectionné ne répond pas dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la première tentative du Promoteur, ne remplit pas le formulaire de Déclaration et d'Exonération ou ne répond pas à la question d'habileté mathématique, le prix sera décerné à un autre gagnant, à l'entière discrétion du Promoteur.

6 QUESTION D'HABILETÉ MATHÉMATIQUE –FORMULAIRE DE DÉCLARATION ET D'EXONÉRATION

Afin d'être déclaré gagnant, chaque participant sélectionné doit répondre correctement, sans aucune assistance mécanique ou autre, à une question d'habileté mathématique. De plus, chaque participant sélectionné doit signer un formulaire type de déclaration et d'exonération (« Formulaire de Déclaration et d'Exonération ») pour confirmer le respect des règlements du concours, l'acceptation du prix tel que décerné et l'exonération du Promoteur à l'égard du Concours et du Prix. Le Formulaire de Déclaration et d'Exonération sera envoyé à chaque participant par courrier électronique.

7 CONDITIONS DU PRIX

Le prix sera seulement attribué à un gagnant vérifié. Le prix doit être accepté comme tel et ne peut pas être transféré ou échangé pour un autre prix. Aucun échange ni substitution en espèces de tout prix autre qu'en espèces ne sera fourni. Si pour quelque raison que ce soit le Promoteur n'est pas en mesure d'attribuer un prix, le Promoteur réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, d'attribuer un prix de remplacement de valeur équivalente ou supérieure, sans responsabilité. Toutes les dépenses non mentionnées dans les présentes liées à la réception, la possession, l'acceptation et l'utilisation du prix sont l'entière responsabilité du gagnant. Chaque gagnant doit respecter ces règles et signer et retourner le Formulaire de Déclaration et d'Exonération avec sa réponse à la question d'habileté mathématique.

8

CONFIDENTIALITÉ

Toute personne qui remporte un prix doit consentir à ce que son nom, ses informations et sa photographie soient utilisés à des fins publicitaires de quelque façon ou support existant ou développé par la suite que ce soit, y compris et sans restriction sur l'internet à tout moment et à perpétuité, sans aucune rémunération par le Promoteur ou préavis. Le concours conforme aux présentes Règles et à la politique de confidentialité du Promoteur qui se trouve sur www.nygardstyle.com

9

LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

Sans limiter le Formulaire de Déclaration et d'Exonération, en participant au concours, le participant accepte que le Promoteur ne sera tenu responsable : (a) des communications retardées, perdues, volées, illisibles, falsifiées, mal adressées, mutilées ou incomplètes ; (b) d'erreurs, d'omissions, d'interruptions, de suppressions de données, de défauts ou de retards au niveau du traitement ou de la transmission dus à des défaillances techniques ou autres ou d'un défaut de matériel, de logiciel informatique, d'appareils de communication, de lignes de transmission ou de corruption des données ; (c)

du vol, de la destruction ou de l'altération des bulletins de participation ou de l'accès non autorisé aux formulaires d'inscription ; (d) de toute perte, tout dommage matériel ou toute blessure de toute sorte incluant de la participation au concours ou à toute activité liée au Concours (y compris, sans limitations, tout dommage à l'ordinateur d'un participant découlant directement ou indirectement de la participation au Concours), ou de l'acceptation, possession, participation, utilisation abusive du Prix ; ou (e) des communications électroniques qui ne sont pas distribuables et/ou redirigé de la boîte mail de l'individu à la suite d'un filtrage actif ou passif de n'importe quelle sorte, y compris et sans limitations, des filtres anti-spams, ou d'un espace insuffisant dans la boîte de courriel du participant l'empêchant de recevoir des courriels.

10

GÉNÉRAL

Le concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement et des décisions du Promoteur, dont les décisions sont définitives et exécutoires pour toute question reliée à ce Concours. Les participants qui ne respectent pas ce règlement pourraient être disqualifiés. Le Promoteur se réserve le droit de modifier le présent règlement officiel à tout moment, à sa seule discrétion sans préavis, et de suspendre ou d'annuler le Concours s'il y a une déféctuosité technique, un virus ou un bogue informatique, un cheval de Troie, une intervention humaine non autorisée, une fraude ou tout autre événement ou une autre cause au-delà du contrôle raisonnable du Promoteur qui corrompent ou touchent l'administration, la sécurité, l'honnété, l'intégrité ou la bonne conduite de ce Concours. Les titres figurant dans le présent accord ne sont inclus

qu'à des fins de référence et n'affectent en aucun cas l'interprétation de ce Règlement officiel. Aucune communication ou correspondance ne sera échangée avec les participants dans le cadre de ce concours, sauf avec les personnes sélectionnées pour un prix. Si un terme du présent règlement est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul ce paragraphe sera considéré comme nul, ce terme ou cette disposition seront considérés comme modifiés dans la mesure nécessaire pour les rendre applicables. L'invalidité ou l'inopposabilité de l'une des dispositions des présentes modalités n'a aucune incidence sur la validité ou l'opposabilité des autres dispositions de ce Règlement.

En cas de litige concernant l'identité d'une personne participant au concours par voie électronique, le bulletin de participation sera réputé avoir été soumis par la « personne titulaire de compte autorisée » au nom de laquelle le compte de courriel est inscrit au formulaire d'inscription. Le « personne titulaire de compte autorisée » d'une adresse courriel correspond à la personne physique à laquelle cette adresse a été attribuée par le fournisseur d'accès à Internet, ou de service en ligne ou tout autre organisme responsable de l'attribution d'adresses courriel dans le domaine lié à l'adresse électronique soumise. Un participant sélectionné peut être appelé à fournir la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte de courriel associé à l'inscription sélectionnée.

Le Promoteur se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier toute personne trouvée coupable d'avoir altéré le processus de participation ou le déroulement du Concours publicitaire ou du site web du Concours de ce Concours et de futurs Concours effectué par le Promoteur; d'avoir enfreint le présent règlement officiel; d'avoir agi de façon déloyale ou perturbatrice, ou avec l'intention de perturber ou de miner le déroulement honnête du concours publicitaire, ou d'avoir importuné, abusé, menacé ou harcelé toute autre personne ayant pris part ou participé au concours publicitaire. TOUTE TENTATIVE DÉLIBÉRÉE, PAR UN PARTICIPANT OU TOUTE AUTRE PERSONNE, DE NUIRE AU DÉROULEMENT LÉGITIME DU CONCOURS POURRAIT CONSTITUER UNE INFRACTION AU DROIT PÉNAL ET CIVIL, AUQUEL CAS LE PROMOTEUR SE RÉSERVE LE DROIT D'ANNULER IMMÉDIATEMENT L'INSCRIPTION DE LA PERSONNE, LE CAS ÉCHÉANT, ET DE LUI RÉCLAMER LES DOMMAGES-INTÉRÊTS AUTORISÉS PAR LA LOI.

Ce Concours n'est en aucune façon commandité, endossé ou administré par Instagram® ni associé à ce dernier. Instagram n'est pas lié au Promoteur. Les participants fournissent leurs renseignements personnels au Promoteur et pas à Instagram. Vos renseignements personnels serviront uniquement à la bonne marche et à l'administration du Concours.